



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Délibération n° D-2023-223

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 20/06/2023

Publication :
le 30/06/2023

Rétrocession des espaces communs - Lotissement "Allée Rose
Valland" - AD n°424 et n°425 - Groupe 3F Immobilière Atlantic
Aménagement (IAA)

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

Secrétaire de séance : Lucien-Jean LAHOUSSE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas VIDEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Noélie FERREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Mélina TACHE, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Elsa FORTAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann JEZEQUEL

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

Rétrocession des espaces communs - Lotissement "Allée Rose Valland" - AD n°424 et n°425 - Groupe 3F Immobilière Atlantic Aménagement (IAA)

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par arrêté de permis de construire n°79191 20 X 0069 du 15 septembre 2020, Monsieur le Maire a autorisé la construction de 21 logements individuels groupés rue du Gros Guérin. Dans le cadre de cette opération, la Ville de Niort et le Groupe 3F Immobilière Atlantic Aménagement (IAA) ont convenu la rétrocession dans le patrimoine communal des espaces communs aménagés.

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux a été déposée en mairie le 13 septembre 2022 et n'a fait l'objet d'aucune contestation. Les services municipaux ont constaté la conformité des espaces communs à rétrocéder dans le domaine public communal.

Ainsi, il convient d'approuver le transfert de propriété des parcelles cadastrées section AD n°424 (1681 m²) et 425 (26 m²), à usage d'espaces verts et de voirie, à titre gracieux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition, à titre gratuit, par la Commune de Niort des parcelles cadastrées section AD n°424 et 425, en vue de les intégrer au domaine public communal ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes à intervenir à cet effet, les frais notariés étant à la charge du Groupe 3F Immobilière Atlantic Aménagement.

**LE CONSEIL
ADOpte**

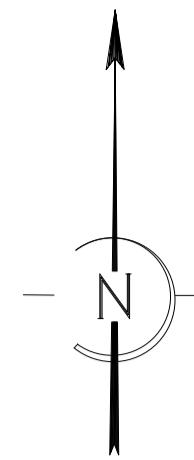
Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Lucien-Jean LAHOUSSE

Jérôme BALOGÉ



Propriété de IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT
Cadastrée section AD n° 331, 340, 354 et 357 (Avant réunion)
Cadastrée section AD n° 397p (Après réunion / Avant division)
Cadastrée section AD n° 398 à 425 (Après division)

PLAN DE DIVISION

■ Espaces communs à rétrocéder au Domaine Public, cadastrés section AD n° 424 et 425
Contenance cadastrale = 17a 07ca

■ Parties à conserver, cadastrée section AD n° 419, 420, 421, 422 et 423 : S Arpentée = 1109 m²

Parties bâties à détacher et à vendre, cadastrées section AD n° 398 à 418

Planimétrie rattachée au système RGF 93 - Zone 6 (CC47) (Géoréférencement Téria)			Echelle : 1 / 200	
A	16 Mai 2019	Création du plan topographique	N.La	Dossier : 190331
B	8 Octobre 2019	Mise à jour du rattachement altimétrique suite au relevé complémentaire	N.La	Fichier : 190331-Plan-vD
C	24 Octobre 2019	Création du plan de bornage	C.NG	Date d'impression : 24 Octobre 2019
D	29 Août 2022	Création du plan de division	L.Bo	
E				

M. PACAUD Philippe, Géomètre-Expert
140, Avenue de Paris
79000 NIORT
Tel: 05 49 33 09 49 Fax: 05 49 33 56 51
Courriel: niort@siteaconseil.fr
Site internet: <http://www.siteaconseil.fr>



Portions de terrains en jaune
cédées à la Commune

LEGENDE

- Limite de propriété faisant l'objet d'un Procès-Verbal de Carence rédigé le 06 Octobre 2020 par Sit&A Conseil (P202-203)
- - - Limite de propriété déjà bornée le 22 Décembre 2009 par M. BERTHOME Frederic Expert-Géomètre à Niort (P211-P212-P213-P214)
- - - Limite de propriété issue d'un DMPC dressé le 23 Août 2010 par M. DUPUIS Joël Géomètre-expert Niort (P209-P210)
- - - Limites de propriété déjà bornées le 21 Janvier 1988 par M. NICOLET Michel Géomètre-Expert à Niort (P215-P216), (P218-P219) et (P203-D204-P204)
- - - Limite de propriété issue de la division parcellaire réalisée le 21 Janvier 1988 par M. NICOLET Michel Expert-Géomètre à Niort (P216-P217)
- - - Limites de propriété issues d'un DMPC dressé le 15 Octobre 2011 par M. DUPUIS Joël Géomètre-expert (P217-P218) et (P206-P207-P208-D208-P209)
- - - Limite de propriété issue d'un DMPC dressé le 01 Mars 2010 par M. DUPUIS Joël Géomètre-expert (P210-P211)
- - - Limite de propriété issue d'un DMPC dressé le 16 Octobre 2017 par M. BERTHOME Frederic Géomètre-expert (P204-P205-P206) et (P201-P202)
- - - Arrêté d'alignement du 17 Avril 2020 (P214-P215) et (P219-P200-P201)
- - - Application cadastrale
- P2, P9, P15, P20, P21, P23, P28, P29, P36, P38, P40, P42, P44, P45, P52, P55, P64, P65, P75, P79, P86, P94, P103, P104, P110, P117, P122, P127 et P128 : Points aux extrémités des axes de murs mitoyens
- P3, P8, P10, P11, P12, P13, P27, P30, P31, P33, P43, P46, P47, P62, P63, P66, P67, P78, P80, P85, P87, P88, P90, P109, P111, P116, P118, P119, P121, P137, P138, P141, P142, P143, P144, P200, P205, P206 et P215 : Angles de murs ou de bûis
- P4, P5, P6, P7, P14, P16, P17, P19, P24, P25, P32, P34, P35, P37, P39, P41, P48, P49, P50, P51, P53, P54, P56, P57, P58, P59, P61, P68, P69, P70, P72, P73, P76, P77, P81, P82, P83, P84, P89, P91, P92, P93, P95, P96, P97, P98, P99, P101, P102, P105, P107, P108, P112, P113, P114, P115, P120, P123, P124, P126, P129, P130, P132 et P134 : Angles de clôtures
- P18, P22 et P26 : Points non matérialisés dans le prolongement des clôtures mitoyennes sur la limite (P218-P219)
- P60, P71 et P74 : Points de la clôture sur la limite bornée (P212-P213-P214)
- P100, P106 et P133 : Points sur le mur privatif dans le prolongement des clôtures
- P125 : Point non matérialisé dans le prolongement de la clôture sur la limite (P212-P213)
- P135 : Point non matérialisé sur la limite (P200-P201)
- P136, P139 et P145 : Angles de bordures
- P140 : Point du mur dans le prolongement de (P141-P142)
- P201, P202, P203, P207, D208, P209, P210, P211, P214 et P218 : Points non matérialisés issus des bornages et divisions antérieurs
- D204, P208, P212, P213, P216 et P217 : Bornes existantes
- P204 : Point du mur dans le prolongement de (P203-D204)
- Murs ou clôtures privatifs
- Murs ou clôtures mitoyens
- P.1 3.04 Points et cotations relatifs aux Bornages et divisions antérieures
- P.100 3.04 Points et cotations relatifs aux divisions parcellaires à réaliser
- P.20 3.04 Points et cotations relatifs à l'alignement

Echelle graphique
0 10 m

